

Conditions générales – Formations, cours et manifestations (ci-après désignés par « cours »)

Edition du 01.08.2018

Inscriptions

L'inscription peut s'effectuer au moyen du bulletin d'inscription ou directement via le formulaire ad hoc sur le site internet de la SSIGE. L'inscription est obligatoire pour tous les participants.

Les participants acceptent ainsi que les données fournies pour l'inscription soient stockées à usage interne et traitées électroniquement.

Annulation

L'annulation d'un participant doit être adressée, par e-mail, fax ou courrier à l'adresse suivante : SSIGE, Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne. Une annulation n'entraîne pas de coûts pour le participant lorsque celle-ci intervient avant expiration des délais suivants :

- pour les cours et les journées techniques d'une durée maximale d'un jour : 14 jours avant le début du cours/de la journée technique
- pour les cours et les journées techniques d'une durée de plus d'un jour jusqu'à un total de 5 jours : 30 jours avant la date de début du cours/de la journée technique
- pour les cours d'une durée totale de 6 jours ou plus : 90 jours avant la date de début du cours

En cas d'annulation pour des motifs justifiés, en cas de force majeure ou de circonstances imprévues et exceptionnelles (par exemple une maladie grave), le prix du cours pourra être partiellement ou entièrement remboursé. C'est la SSIGE qui juge si les motifs sont justifiés.

A la place d'une annulation pure et simple, le participant ou son employeur peut inscrire une autre personne pour participer au cours, sous réserve que l'autre personne remplisse les conditions d'inscription.

Tenue du cours

Pour des raisons d'organisation (par exemple un nombre d'inscriptions insuffisant), la SSIGE se réserve le droit d'annuler un cours. Dans ce cas, les frais d'inscription déjà payés seront remboursés.

Restent réservés les changements d'horaires, de lieu du cours, des intervenants ainsi que de légères modifications de programme du cours. En cas d'absence d'un intervenant, la SSIGE est tenue d'en trouver un autre de qualification équivalente. Aucune revendication financière ne pourra être adressée à la SSIGE.

La SSIGE se réserve le droit de refuser l'accès au cours aux participants qui ne s'impliquent pas suffisamment ou qui ont un comportement inadapté.

Limite de responsabilité

La SSIGE ainsi que la direction et les animateurs du cours déclinent toute responsabilité quant à l'inscription, la participation ou aux absences aux cours ou autres manifestations ainsi qu'aux résultats obtenus par le participant, à l'exception de préjudices graves que ce dernier peut démontrer et qui seraient causés par des faits répréhensibles ou des négligences graves ou intentionnelles.

Couverture d'assurance

La couverture d'assurances relève de l'entière responsabilité du participant.

Droits d'auteur et autres droits

La SSIGE reste propriétaire des droits d'auteur pour les supports de cours. Ces documents ne peuvent être reproduits ou copiés sans l'autorisation écrite de la SSIGE.

Toute modification tarifaire reste réservée.